

PLAN LOCAL D'URBANISME

Eléments particuliers identifiés au titre de l'article L.123.1.5 du Code de l'Urbanisme
1/5 000

"Vu pour être annexé à la délibération du arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Noyelles-sur-Escout
Le Maire,

ARRÊTÉ LE :
APPROUVÉ LE :

Etude réalisée par :

Environnement Conseil Urbanisme Environnement Communication	agence Nord 242 rue Chateaubriant 59100 Noyelles-sur-Escout Tel : 03 27 97 36 97	agence Est (département) Espace Saint-Croix 6 Place Saint-Croix 59000 Valenciennes Tel : 03 20 44 01 01	agence Ouest Pôle d'habitat social de Baisieux 211 rue Clément Ader - Bât. B 59000 Valenciennes Tel : 03 20 44 01 01	groupe audicé www.audice.com
---	--	--	---	--

Légende

- L.123.1.5.6° Sentiers protégés
- L.123.1.5.7° Haies, arbres à préserver / à planter
- L.123.1.5.7° Patrimoine bâti

